

Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 05 novembre 2018

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Jean-Paul Pradines, Pierre Dulewski, Christian Bonneau, Séverine Bouroumeau, Grégoire de Flaujac, Cécile Genovesio, Sébastien Lagourgue, Marie-Claire Mourleau, Sylvie Pomier,

Excusés : Chantal Bury, Louis Mainguet, Alain Malgouyres, Monique Neplaz, Laurent Normandin-Varenne, Volker Otlinghaus,

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite y rajouter un nouveau sujet : Convention de prestation avec le CDG.

1. Délibération n° 33/2018 : Convention de prestation avec le Centre de Gestion

Monsieur le Maire informe que le dossier de paie d'un agent de la commune doit être revu suite à un changement de caisse de retraite. Le dossier étant complexe et sur plusieurs mois, il convient de faire appel au Centre de Gestion pour régulariser ce dossier. Cette mission d'aide à l'organisation étant une prestation facultative, une convention doit être signée. Cette prestation sera facturée 240€ la journée après service fait. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention.

2. Délibération n° 34/2018 : Remboursement de frais de dépollution

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur matérielle de rédaction, il faut annuler et remplacer la délibération numéro 32/2018. En effet le montant du remboursement du décapage est de 1 384,80€ au lieu de 2 409,60€
Le Conseil Municipal est d'accord.

De plus, Monsieur le Maire informe que les évènements du 10 juin 2018 n'ont pas été reconnus de l'état de catastrophe naturelle. Il a demandé à l'agence Prédicit de faire un rapport d'évènement pour cette date à l'heure précise de l'évènement afin d'envisager de faire un recours à cet arrêté interministériel.

Afin d'éviter à l'avenir ce genre de catastrophe, il propose de porter un emplacement réservé au PLUi pour créer un bassin de rétention près du ruisseau Le Clayrel. Une étude et une prise en charge seront demandées à l'Agglomération d'Agen. (Lors de la réunion de la commission eaux du 6 novembre il a acté 10 000 € pour l'étude en 2019).

Au sujet de cette catastrophe, certains élus s'étonnent de ne pas avoir été informé par la télé-alerte. Monsieur le Maire informe que la mise à jour de ce logiciel est prévue dans les semaines à venir.

La discussion s'oriente vers les secours et notamment les pompiers qui n'ont pas encore mis à jour leur logiciel de géolocalisation et qui ne connaissent pas les adresses métriques de la commune.

3. Délibération n° 35/2018 : Convention de délégation de la gestion et de la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) à l'Agglomération d'Agen par ses communes membres

Dans le cadre de la transition énergétique, l'état avait lancé en 2017 un programme PRO-INNO-08. Ce programme, prévoit que toute dépense réalisée par un Territoires, à Energie Positive pour la Croissance Verte, de moins de 250 000 habitants, pour financer des travaux d'économies d'énergie sur leur patrimoine donne lieu à délivrance de Certificats d'Economies d'Energie revendus à EDF. Le montage de ces dossiers étant complexe, les communes ont la possibilité par convention de regroupement d'opérations de déléguer à l'Agglomération d'Agen la gestion et la valorisation de ses CEE. Le Conseil Municipal est d'accord pour signer la convention pour l'isolation des combles de la mairie.

4. Délibération n° 36/2018 : Rachat anticipé d'un terrain acquis par l'EPFL pour la commune

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 31 août 2018, la commune a sollicité l'EPFL Agen Garonne afin que le bien lui soit rétrocédé de façon anticipée. La commune dispose des fonds lui permettant d'acquérir définitivement l'immeuble.

La cession sera réalisée par acte de vente chez notaire pour un montant de 51 624 € hors frais de notaire, conformément aux modalités définies dans la convention de portage et se découpant comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| - Cout d'acquisition | 48 000 € |
| - Frais de notaire du 24/11/2018 | 2 120 € |
| - Frais de portage pour l'année 2018 | 1 504 € TTC dont 250 € de TVA |

Le Conseil Municipal est d'accord

5. Plan mercredi

A la suite d'une réunion portant sur la présentation du Plan Mercredi, Madame Chantal BURY a sollicité la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) pour une étude sur l'organisation actuelle de nos accueils périscolaires (garderie matin, soir et mercredi). Ceci dans le but de vérifier si la commune pouvait bénéficier des nouvelles aides de l'état.

En date du 25 octobre 2018, la représentante de la DDCSPP est venue visiter les installations de la commune. Selon elle, une déclaration des temps périscolaires est envisageable à condition d'avoir une personne ayant le BAFA. Les locaux et le matériel sont totalement adaptés et bien équipés.

Monsieur le Maire souligne que l'intégration des temps périscolaires permettraient à la commune de bénéficier d'une aide qui favoriserait l'embauche d'une seconde personne pour le mercredi matin afin d'être aux normes.

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour cette mise aux normes nécessaire au niveau de l'encadrement quel qu'en soit la décision de déclarer les temps de périscolaires ou pas.

6. Agents communaux

Monsieur le Maire fait part de sa difficulté à trouver des candidats pour l'entretien des locaux. Les conseillers demandent qu'un sondage soit fait auprès des agents déjà en place.

7. Procédure infractions

Suite aux infractions d'urbanisme non régularisées malgré les courriers adressés aux personnes concernées, Monsieur le Maire propose de faire appel au service de l'Agglomération d'Agen.

8. Délibération n° 37/2018 : Subvention à l'école pour l'achat d'une enceinte

Monsieur le Maire expose la demande de la directrice de l'école pour le rachat d'une enceinte d'un montant de 99 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer au rachat d'une enceinte à hauteur de 49,50 € sous forme de don à l'école.

Une autre demande a été formulée par la directrice, celle-ci souhaite savoir si la commune participera financièrement à l'occasion de Noël. Les conseillers municipaux soulignent que les aides attribuées à l'école sont déjà nombreuses mais qu'il est important de fêter Noël. Ils demandent de se renseigner pour connaître la possibilité et le coût pour participer au spectacle de Noël organisé par la commune de Bon Rencontre.

9. Délibération n° 38/2018 : Cession à l'euro symbolique du terrain cadastré (1720m²) section ZB n°1 lieu « La Prébande » 47270 La-Sauvetat-de-Savères

Monsieur explique que dans le cadre de la dissolution du Syndicat Mixte de Voirie d'Agen et suite à une erreur procédurale, le terrain cadastré ZB1 lieu « La Prébande » à La-Sauvetat-de-Savères n'a pas fait l'objet d'un transfert de propriété aux trois propriétaires actuels (CC PAPS, CC FVL et Saint-Caprais-de-Lerm).

La Commune de Saint-Caprais-de-Lerm souhaite procéder, pour sa quote-part de propriété (8%) dudit terrain, à la cession à titre onéreux à l'euro symbolique, au SDIS 47 afin de permettre la construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours du secteur dont elle dépend,

Le Service D'Incendie et de Secours 47 (SDIS47), l'acquéreur, prend à sa charge tous les frais inhérents à cette cession (diagnostics, bornage, frais notariés). Le Conseil Municipal est d'accord pour la vente du terrain au SDIS 47 à l'euro symbolique.

10. Délibération n° 39/2018 : Tarif communaux 2019

Monsieur le Maire propose de revoir les différents tarifs appliqués par la commune. Les tarifs communaux au 1er janvier 2019, ne seront pas augmentés par rapport à 2018. Le Conseil Municipal est d'accord :

- **Tarifs Salle des Fêtes :**
 Pour les habitants de la commune : 80 € tarif valable pour une seule location dans l'année civile
 Pour les habitants hors commune : 370 €
 Pour les associations de la commune : gratuit
 Chauffage du 15 octobre au 15 avril : 35 €
- **Tarifs cimetièrre :**
 Concession : 50 €/m²
 Columbarium : emplacement 600 €
- **Tarifs photocopies :**
 Document scolaire noir et blanc : gratuit
 Copie noir et blanc : 0,15 €/copie
 Copie couleur : 0,50 €/copie
- **Garderie :**
 Forfait matin-soir : pour 1 enfant : 7 € par mois ; à partir du 2^o enfant : 4 € par mois
 Mercredi : 8 € pour la demi-journée et 12 € pour la journée. A partir du 2^o enfant : 6 € pour la demi-journée et 10 € pour la journée.
 Application du même tarif pour les collégiens
- **Cantine :**
 Repas enfant : 2,50 €
 Repas adulte : 4 €

11. Délibération n°40/2018 : Décision Modificative

Le Maire propose une augmentation du crédit au 011

Investissement : Recettes

2151 (21) : Réseaux de voirie	23 977 €
-------------------------------	----------

Fonctionnement : Dépenses

022 (022) : Dépenses imprévues	- 5 791 €
--------------------------------	-----------

615232 : Réseaux	29 977 €
------------------	----------

12. Investissement 2019

Pour l'année 2019 Monsieur le Maire propose les travaux de réhabilitation de l'immeuble Imbert. Il soumet le projet au Conseil Municipal. Il présente un avant-projet de 4 logements établi par Maria Olivan, Architecte.

Après discussion certains conseillers proposent de le réduire à 3 logements en duplex avec un espace privatif pour chacun et d'augmenter le nombre de stationnement.

Autre proposition : l'installation de la clim à la salle des fêtes. Monsieur le maire demandera des devis.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Cérémonie du 11 novembre :** Monsieur le Maire rappelle la cérémonie et compte sur la présence du Conseil Municipal ;
- **Remplacement de Monsieur OTLINGHAUS aux différentes commissions communales et communautaires :** Monsieur le Maire demande aux élus de se positionner ;
- **Séminaire Economie-Emploi : filière transport et logistique :** Monsieur le Maire informe de ce séminaire en date du 16 novembre 2018 ;
- **Rapport d'activité Agglomération Agen 2016 – 2017 :** Ce rapport est à la disposition de toutes personnes désireuses de l'étudier.
- **Restauration des tableaux de la salle des Illustres de la ville d'Agen :** Monsieur le Maire fait part de cet appel aux dons qui peuvent être défiscalisés ;
- **Demande participation financière pour le Conservatoire d'Agen :** Un élu propose d'instaurer un « Pass culture » pour permettre d'aider les parents ayant leurs enfants inscrits au Conservatoire. Une discussion s'en suit et la majorité des élus considèrent que si une aide devait être mise en place ce serait pour toutes les activités (périscolaires) culturelles et sportives et donc représenterait une dépense importante pour la commune ;
- **Autre demande de participation financière :** Le club des Aînés demande si la commune pouvait participer au financement de cours de gym d'entretien. Les élus rappellent qu'ils perçoivent une subvention de 285 € tous les ans.
- **Améliorations dans le village :** Monsieur le Maire propose de végétaliser l'espace de loisir entre la salle des fêtes et le ruisseau et a fait établir un devis. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Un élu suggère d'installer des petits poteaux bois le long de la rue de l'Autheronne pour inciter les véhicules à ralentir.

Un autre élu propose de faire une corvée nettoyage entre élus autour de l'ancien lavoir.

Monsieur le Maire informe que l'Agglomération d'Agen va installer des panneaux de signalisation pour les 3 gîtes privés de la commune.

- **Dégradations** : pendant les vacances scolaires certains enfants ont investi le ruisseau de l'Autheronne à hauteur du bassin de rétention et ont mis des grosses pierres, des palettes... dans le ruisseau et dégradé la haie du riverain malgré les panneaux de propriété privé. De plus, ils font des feux au niveau de l'aire de repos. Ces comportements sont dangereux et irrespectueux. D'autant que les embâcles mis dans l'eau peuvent amplifier les débordements du ruisseau en cas d'orage.
- **Fête du village** : Monsieur le Maire souhaite faire appel à toutes personnes intéressées pour s'impliquer aux différentes activités du village. Un élu souhaite organiser un évènement du style « soirée Rock » pour animer un peu le village à cette période.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.